



Sobriété dans la planification territoriale: anticiper les besoins, adapter les infrastructures

OBJECTIF Le territoire genevois anticipe et adapte ses infrastructures à ses besoins futurs en optimisant ses investissements, tout en favorisant la proximité ressources-consommateurs.



>2022

Faire évoluer les outils de planification, engager les travaux sur l'évolution des conditions-cadres.



>2030

Mettre en œuvre les actions identifiées durant la première étape.



ENJEUX

L'énergie et la forme sous laquelle elle est disponible ont contribué à façonner notre territoire. Le transfert vers un approvisionnement basé sur des ressources de faible densité énergétique, avec des disponibilités intermittentes et plus difficiles à transporter et à stocker, aura un impact certain sur son évolution. Une transformation aussi radicale du système énergétique implique des changements dans l'organisation de la ville et ses formes urbaines. ➤

➤ Cette transformation nécessite de réorganiser le territoire en favorisant la proximité ressources-consommateurs (les rejets thermiques à proximité des zones de consommation, par exemple) et en exploitant les synergies entre les réseaux. Ce changement de paradigme, qui impactera le développement de l'urbanisation et la manière de planifier à l'avenir – notion de coordination-urbanisation – devra être évalué et s'ancre dans le nouveau projet de territoire pour Genève et son agglomération, et la future révision du Plan directeur cantonal.

Les objectifs énergétiques et climatiques à l'horizon 2050 auront des effets sur les besoins énergétiques à moyen et long terme. Ceux-ci devraient diminuer grâce à l'amélioration de l'efficacité des bâtiments, des installations techniques et des processus industriels, mais pourraient aussi augmenter sous l'effet d'une relocalisation d'une partie de la production.

Pour réussir cette transition, il est impératif de pouvoir développer un langage commun entre planificateurs, urbanistes, experts énergétiques et décideurs, et de faire évoluer les outils de planification à toute échelle pertinente, de façon à favoriser l'intégration de l'énergie comme élément structurant du territoire.

L'anticipation des scénarios énergétiques probables à moyen et à long-terme permettra d'éviter des investissements échoués (financiers et environnementaux) dans des infrastructures – énergétiques, mais aussi routières, etc. – et de prendre des mesures adéquates pour éviter des irréversibilités. Il s'agira également d'envisager un recalibrage de l'évolution de certains services pour permettre l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques cantonaux.

PLAN D' ACTIONS

- Participer aux groupes de réflexion et de planification visant à augmenter la résilience et l'autonomie territoriale.
- Considérer l'énergie comme un élément structurant de l'aménagement du territoire, que ce soit au niveau du Plan directeur cantonal, des outils de planification (par exemple PLQ et son règlement) et des projets d'urbanisme.
- Intégrer dans les études de faisabilité des infrastructures l'anticipation des besoins à moyen et à long-terme et les coûts environnementaux.
- Limiter les irréversibilités, y compris en favorisant les synergies dans le développement de différentes infrastructures, en coordination avec les autres politiques publiques.
- Identifier les conditions-cadres à mettre en place pour favoriser un développement sobre des infrastructures, et les faire évoluer le cas échéant.

PILOTAGE
OCEN

COPILOTAGE
SIG/SCDD/OU

ACTEURS IMPLIQUÉS
urbanistes, SIA, communes, offices cantonaux concernés, partenaires français.

EFFETS INDUITS

- Éviter les investissements échoués dans les infrastructures.
- Réduire l'énergie grise associée aux matériaux de construction et de transformation, ainsi qu'aux équipements.
- Améliorer la cohérence du développement territorial et la cohésion des acteurs concernés.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Territoire genevois et Grand Genève.